



## INSERTION DES ANNONCES LEGALES - TARIFS 2012

Conformément à l'arrêté du 17 novembre 2011 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la direction de l'information légale et administrative paru au *Journal officiel* du 19 novembre 2011.

### BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES (BODACC)

TYPE D'ANNONCES	TARIFS (en euros)	
	Personne	
	Physique	Morale
Immatriculation principale d'une personne physique requise pour cause de création d'établissement	Gratuit	-
Immatriculation d'une personne morale (constitution sans activité ou avec création d'établissement)	-	Gratuit
Immatriculation principale requise suite à prise d'un fonds en location-gérance	66,90	137,15
Immatriculation principale requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux) et pour toute autre cause (donation, transmission de patrimoine, héritage, transfert hors ressort) ou faisant suite à la caducité d'une inscription précédente	66,90	137,15
Immatriculation secondaire requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux)	66,90	137,15
Immatriculation complémentaire requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux)	66,90	137,15
Toute inscription modificative y compris transfert autre que transfert hors ressort et prise d'activité d'une personne morale	43,40	110,60
Avis concernant une déclaration afférente à la vente, à la cession, à l'apport en société à l'attribution par partage ou par licitation d'un fonds de commerce (avant ou hors formalité)	66,90	137,15
Avis confirmatif	43,40	110,60
Radiation au Registre du commerce et des sociétés	Gratuit	Gratuit
Décision rendue en application de la loi N°67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes, et en application du livre VI du code de commerce et procédure d'insolvabilité	14,98	14,98
Ordonnance de suspension provisoire des poursuites (article R. 351-5 du code rural)	14,98	14,98
Avis de dépôt des comptes annuels des sociétés	-	23,10
Avis de jugement d'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel :		
➤ Transmis sur support papier	15	-
➤ Transmis sur support informatique	10	-

*Tarifs non assujettis à la TVA*

La rémunération des avis dont la publication est prévue au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales qui relèvent de la procédure de l'acceptation à concurrence de l'actif net et de la procédure de désignation en justice du mandataire successoral prévue par la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités est fixée forfaitairement à 15 euros par publicité enregistrée, que cette publicité soit faite par une personne physique ou par une personne morale.

La rémunération des annonces dont la publication est prévue au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales mais qui ne relèvent pas de la réglementation sur le registre du commerce et des sociétés est fixée forfaitairement à 101,95 euros pour un maximum de sept lignes ordinaires justifiées sur une colonne. Au-delà de sept lignes, le prix de chaque ligne supplémentaire est de 12,70 euros pour une ligne ordinaire justifiée sur une colonne.